

PLUi de Libourne : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 1er avril 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Libourne (Gironde) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 26 février 2026. Il délimite 265 zones, dont 81 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 1er avril 2026.

- Le PLUi de Libourne s'applique dans sa version du 26 février 2026 ; nous publions 62 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 265 zones : 81 urbaines (U), 6 à urbaniser (AU), 131 agricoles (A) et 47 naturelles (N).
- Sur les 344 communes de la Gironde dont nous publions le document, Libourne occupe le rang 9 par le nombre de zones délimitées : 210 zones de plus que la médiane du département (55 zones).
- 1 132 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Libourne depuis 2013, pour 2 084 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	265 zones
Zones urbaines (U)	81 zones
Zones à urbaniser (AU)	6 zones
Zones agricoles (A)	131 zones
Zones naturelles (N)	47 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI DU LIBOURNAIS
Version du	26 février 2026
Partition GPU	DU_200070092
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/PLUI_200070092/a4003fa554e6f730d2771a3a5ba3e207/200070092_reglement_20260226.pdf
Règles extraites	62 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Libourne

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 mai 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	13 juin 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3 % du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : au moins une commune limitrophe a subi un épisode anormal ou une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de

réhydratation des sols.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/libourne-33243>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Libourne : zonage, règlement et permis de construire (suite)

L'arrêté sur Légifrance

Risques majeurs recensés

Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Risques couverts par ces plans

Potentiel radon

Base GASPAREXTRAITE LE

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054100685>

Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Rupture de barrage,
27 reconnaissances

9 février 2026

Inondations et/ou Coulées de Boue

1 plan

Inondation

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

Le site patrimonial remarquable de Libourne

Sites patrimoniaux remarquables

Plan de gestion en vigueur

Première protection créée le

Plan en vigueur du

1 site

AVAP

30 septembre 2014

30 septembre 2014

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UACh, UAx, UB, UBb, UCb, UCbp1, UCc, UE, UEGy, UEsc, UX, UY, UAUEsc, LAUHC, LAUHC+, 2AUx

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

33243

33500

CA du Libournais

Gironde

Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

265 zones

265 zones

265 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Pomerol (3,2 km)

Arveyres (4,5 km)

Lalande-de-Pomerol (5,3 km)

Les Billaux (5,5 km)

Moulon (5,7 km)

Génissac (5,8 km)

Cadarsac (6,8 km)

47 zones

202 zones

46 zones

52 zones

114 zones

112 zones

65 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/libourne-33243>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Libourne : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Vayres (7,7 km)	94 zones
Savignac-de-l'Isle (8,2 km)	31 zones
Nérigean (8,2 km)	80 zones
Saint-Denis-de-Pile (9,4 km)	285 zones
Tizac-de-Curton (9,7 km)	43 zones
Izon (9,7 km)	189 zones
Saint-Germain-du-Puch (10,3 km)	94 zones
Bonzac (10,7 km)	52 zones
Saint-Quentin-de-Baron (11,2 km)	78 zones
Saint-Martin-du-Bois (12,4 km)	95 zones
Daignac (12,7 km)	62 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/libourne-33243>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.